

Saint-Jean-le-Vieux. Un exercice pour mettre en pratique le plan communal de sauvegarde

Lors du dernier conseil municipal du 18 février, les élus qui ont oeuvré à l'élaboration du plan communal de sauvegarde (PCS) ont été soumis à un exercice de simulation pour mettre en pratique le document. Le PCS a ensuite été transmis à la préfecture, pour validation.

Lors du dernier conseil municipal du 18 février, Christian Batailly, maire, a rappelé « que la loi de modernisation de la sécurité civile impose la nécessité pour certaines communes, particulièrement exposées à un risque majeur, d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS) ». Les communes soumises à cette obligation sont celles concernées par un Plan de prévention des risques naturels (PPRn) et celles comprises dans le périmètre d'un Plan particulier d'intervention (PPI).

Sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune permet d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention.

Le PCS complète les plans Orsec (Organisation des secours) de protection générale des populations. Il comprend, le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim), en cours de réalisation, le diagnostic des risques et vulnérabilités locales, l'organisation assurant la protection et le soutien de la population et les modalités de mise en oeuvre éventuelle de la réserve communale de sécurité civile...

Exercice de simulation du poste de commandement

La commune de Saint-Jean-le-Vieux est concernée par les risques, inondation, sismique, chimique, catastrophes naturelles, tornades, tempêtes.

David Mugnier premier adjoint, référent sécurité sur la commune, avait fait savoir que l'association Entente des générations pour l'emploi et l'entreprise (EGEE) a collaboré pendant plusieurs mois pour la construction du plan communal de sauvegarde.

Dans le but de mettre en pratique ce document, un exercice de simulation d'un risque a été effectué samedi 18 février et a rassemblé, en présence d'observateurs (EGEE), tous les élus qui ont oeuvré à l'élaboration du PCS. Dès leurs arrivés en mairie, les élus ont été informés d'une importante fuite de gaz dans le hameau d'Hauterive, avec l'obligation d'évacuer 200 personnes, avant de les reloger dans les bâtiments communaux. Sous l'autorité du maire, directeur des opérations de secours (DOS), le déclenchement du PCS a permis d'adapter le protocole de mise en sécurité des biens et des personnes. Exercice concluant qui a permis de transmettre le PCS à la préfecture, pour validation.



